



# UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

## CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73



Monsieur le Directeur Général  
Du CHU de NICE  
Grand-hôtel – 4<sup>ème</sup> étage  
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 4 Octobre 2023

**Objet :** Préavis de grève local reconductible à partir du 13 octobre 2023

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24h à partir du **13 octobre 2023** pour l'ensemble des personnels du CHU de Nice conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des services relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1<sup>er</sup>).

### Au niveau national :

**Le 13 octobre 2023, à l'occasion d'une journée d'action nationale et internationale, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront pour voir s'ouvrir de véritables négociations sur les revendications suivantes :**

- **Un plan urgent de formations pluridisciplinaire et le recrutement de professionnel.les supplémentaires en faveur de ratios d'encadrement permettant l'amélioration des conditions de travail des personnels et de la prise en charge des patient.es / résident.es/ Usagèr.es.**
- **La revalorisation générale des salaires se fondant sur l'augmentation du traitement de base et/ou le point.**
- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**
- **Le renforcement significatif des moyens financiers alloués dans le cadre du PLFSS 2024 pour les établissements et les personnels, notamment une revalorisation importante de l'ONDAM afin de répondre aux besoins.**
- **L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.**
- **De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour la population sur tout le territoire.**
- **Le retrait de la nouvelle loi sur les retraites**
- **La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers pour un départ anticipé à la retraite et le maintien de la catégorie active dans la Fonction Publique Hospitalière et son extension au secteur privé**

Au niveau local :

- L'ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services,
- Retrait du CREF,
- Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,
- L'embauche de personnels médicaux et non médicaux pour renforcer les effectifs, développer les activités de spécialités et respecter les conditions de vie professionnelle et privée des agents : l'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,
- La mise en place d'une politique ambitieuse de formation professionnelle à la hauteur des besoins concernant les métiers en tension (que chaque agent ayant réussi le concours puisse bénéficier de la formation professionnelle),
- L'arrêt de la vente du patrimoine du CHU,
- Un plan de fidélisation pour toutes les catégories professionnelles notamment les métiers en tension,
- Le retour de la Chirurgie Cardiaque au CHU de Nice,
- Un véritable Pôle Public Femme Mère enfant au CHU de Nice,
- Offrir un véritable service public de santé à la population,
- L'amélioration des conditions d'études des agents en formation,
- Le classement du CHU de Nice en zone de vie chère (indemnité de résidence),
- Arrêt des assignations abusives et respect du droit de grève,
- Une réelle médecine du travail à la hauteur de notre établissement,
- L'arrêt du « turn-over » jour / nuit,
- L'étalement des retenues de salaire concernant les jours de grève.

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Stéphane GAUBERTI**  
Secrétaire Général  
Syndicat CGT CHU de Nice

  
**U S H N**  
**CGT Hôpital de Cimiez**  
4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1  
Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67  
Mail : cgt-ci@chu-nice.fr